

2025–2026

Changement d'affectation scolaire (Change of School Assignment, COSA) Brochure d'information

Veillez noter que toutes les demandes de COSA doivent passer par Synergy dans ParentVue

INTRODUCTION

Les élèves de Montgomery County doivent fréquenter l'école de la zone scolaire de leur lieu de résidence (école de secteur) ou l'école à laquelle ils sont affectés conformément à leur Programme d'Éducation Personnalisé (IEP). Cette autorisation doit prendre en compte la disponibilité des salles de classe, des inscriptions par grade scolaire, de l'allocation en personnel, ou tout autre facteur qui influe sur les écoles concernées. Les élèves peuvent faire une demande de changement d'affectation scolaire (COSA) de l'école de secteur, ou l'école à laquelle ils sont affectés au travers du processus IEP, selon les critères suivants :

- **DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES** –Les élèves peuvent faire une demande COSA lorsque des circonstances particulières liées à leur bien-être physique, mental ou émotionnel ou à la situation individuelle ou personnelle de leur famille peuvent être atténuées par un changement d'affectation scolaire.
- **DÉMÉNAGEMENT FAMILIAL**—Les élèves dont la famille a déménagé dans le Comté de Montgomery qui voudraient continuer de fréquenter leur ancienne école d'affectation peuvent faire la demande pour COSA sans démontrer de circonstances atténuantes. Ces demandes seront prises en considération uniquement pour le reste de l'année scolaire en cours, à l'exception des élèves du 11ème et 12ème grade qui peuvent voir leur demande de changement d'affectation scolaire (COSA) approuvée pour leur permettre de rester jusqu'à l'obtention de leurs diplômes de fin d'études.
- **FRÈRES/SOEURS**—Lorsqu'un élève souhaite fréquenter l'école où son frère/sa sœur est inscrit(e) dans le programme scolaire régulier/général, ou dans un programme d'éducation spécialisée, durant l'année scolaire où cet élève souhaite s'inscrire.
 - » Lorsqu'un frère/une sœur suit un programme Magnet, un programme d'immersion de langue, ou un autre programme sur demande, une demande de COSA peut être approuvée pour le programme scolaire régulier pour les frères/sœurs, au cas par cas.

Les critères ci-dessus concernant les frères et sœurs ne s'appliquent pas si une modification de la sectorisation scolaire a eu lieu, ou si le frère ou la sœur évolue en Pre-K.

Pour toutes les demandes COSA, nous prenons en considération la capacité de l'école et d'autres questions ayant une incidence sur la capacité de l'école sollicitée à admettre de nouveaux élèves.

CONSULTEZ PARENTVUE OU LE LIVRET COSA POUR PLUS D'OPTIONS

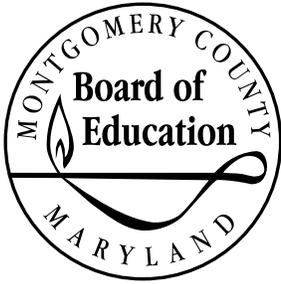
Les élèves suivants ne sont pas tenus de soumettre une demande de COSA s'ils veulent fréquenter une école différente au sein de leur groupement :

- **LES LYCÉENS** qui résident dans le groupement de Nord-Est (NEC) ou dans le groupement de Downcounty (DCC) et qui font une demande d'inscription à une autre école du groupement.
- **LES COLLÉGIENS** qui résident dans le secteur de Middle School Magnet Consortium (MSMC) et qui voudraient fréquenter une autre école de MSMC, ou qui ont passé le processus de sélection par tirage au sort mis en place par le MSMC et postulent pour une école du MSMC.
- Les **FRÈRES ET SŒURS** d'une autre école au sein du groupement doivent soumettre une lettre d'appel écrite et signée au Division of Consortia Choice and Application Program Services (DCCAPS) par e-mail à DCCAPS@mcpsmd.org, situé à 11721 Kemp Mill Road, Silver Spring, Maryland 20902. Pour recevoir des informations sur la procédure de changement d'école au sein du groupement NEC, DCC, ou MSMC, veuillez contacter le DCCAPS au 240-740-7800, ou consulter le site Internet à la page www.montgomeryschoolsmd.org/departments/schoolchoice

VEUILLEZ NOTER : en l'absence d'un événement d'urgence ou d'un déménagement récent dans le comté de Montgomery, toutes les demandes COSA doivent être soumises avant le 1er avril 2025 et, en acceptant un COSA, le parent ou le tuteur légal doit assurer le transport.

DIVISION OF PUPIL PERSONNEL AND ATTENDANCE SERVICES (DPPAS)
240-740-5620 • COSArequest@mcpsmd.org





VISION

*Nous inspirons
l'apprentissage en offrant
la meilleure éducation
publique à chaque élève.*

MISSION

*Chaque élève
doit disposer des
compétences
académiques, d'une
approche créative de
résolution de problèmes,
et des compétences
sociales et émotionnelles
pour réussir à l'université
et dans sa carrière.*

OBJECTIF FONDAMENTAL

*Préparer tous les élèves
à réussir dans leurs vies
futures.*

VALEURS FONDAMENTALES

*Apprentissage
Relation avec autrui
Respect
Excellence
Équité*

Conseil d'éducation

Melle Julie Yang
Présidente

Melle Grace Rivera-Oven
Vice-présidente

Melle Rita Montoya

Melle Karla Silvestre

Mme Laura Stewart

Melle Brenda Wolff

Melle Natalie Zimmerman

M. Praneel Suvarna
Membre élève

Montgomery County Public Schools

Thomas W. Taylor, Ed.D., M.B.A.
Surintendant des écoles

15 West Gude Drive
Rockville, Maryland 20850
www.montgomeryschoolsmd.org

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Comment puis-je faire une demande de changement d'école ?

Toutes les demandes de changement d'affectation scolaire (COSA) sont à effectuer dans ParentVue via Synergy. Si votre adresse est différente de l'adresse actuellement indiquée dans Synergy, vous devez demander à l'école d'affectation actuelle de votre enfant de mettre à jour l'adresse avant qu'une demande COSA puisse être traitée. Les écoles actuelles et demandées seront informées lorsque votre demande COSA est reçue.

Les nouveaux élèves du groupe scolaire doivent être inscrits et enregistrés dans leur école du quartier avant la soumission d'une demande de COSA. Les demandes de COSA ne seront pas traitées avant que l'élève n'effectue la vérification de résidence et le processus d'inscription à l'école d'affectation

Quand dois-je faire la demande ?

Les demandes de COSA pour l'année scolaire 2025-2026 doivent être soumises entre le premier jour d'école en février 2025 et le premier jour d'école en avril 2025. Nous ferons tous les efforts nécessaires pour informer les parents et les élèves de la décision concernant leur demande de COSA d'ici le 23 mai 2025. Les demandes de COSA soumises après le premier jour d'école en avril seront acceptées seulement si l'élève est nouveau résident de Montgomery County ou en présence d'un événement urgent ignoré des parents avant avril. Des documents justifiant cette situation sont à fournir. La documentation peut inclure la vérification d'un déménagement familial ou d'un événement important de l'école ou de la communauté survenu après la date limite d'avril. Les élèves qui attendent une décision de COSA doivent fréquenter l'école à laquelle ils sont affectés jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.

Quelle documentation dois-je soumettre avec ma demande de COSA ?

La documentation dépendra de votre situation individuelle ; toutefois les documents doivent représenter des faits aptes à être vérifiés de manière indépendante. Exemples de documents : dossiers financiers, lettre de professionnels de la santé, lettre d'un employeur. En l'absence de ces documents, un justificatif de ces circonstances atténuantes peut être obtenu en consultant le personnel de l'école.

Quelle est la définition d'une difficulté particulière ?

Par définition, une difficulté particulière dépend de la situation individuelle et personnelle de la famille de l'élève. Les problèmes communs à plusieurs familles, tels que les préférences en matière de garde d'enfants ou de programme/cours, ne constituent pas un problème, sauf en présence d'autres facteurs aggravants. Une documentation pouvant être vérifiée de façon indépendante doit être jointe toute demande liée à une difficulté sans quoi celle-ci sera refusée. En l'absence de tels documents, il est possible d'obtenir un justificatif de ces circonstances atténuantes en consultant le personnel

de l'école. Liste non-exhaustive d'exemples de difficultés particulières :

- 1. GARDE D'ENFANTS :** les parents doivent démontrer des circonstances atténuantes pour avoir droit à une supervision adaptée à l'âge de l'enfant/élève avant et/ou après l'école pour les raisons suivantes : (a) Leurs horaires de travail dépassent largement les heures habituelles des programmes de garde d'enfants disponibles et des activités situées dans l'école d'origine ou des programmes de garde d'enfants aisément accessibles ; et/ou (b) des contraintes financières importantes limitent la capacité de la famille d'avoir autrement accès à la garde d'enfants ou à d'autres besoins spécifiques de l'élève. (c) De nombreuses écoles élémentaires de MCPS proposent des services de garde d'enfants dans l'enceinte ou à proximité de l'édifice scolaire.
 - » Le fait de préférer une garderie d'enfants déjà utilisé ou un service avec lequel l'élève a une relation établie, situé à l'extérieur de l'école d'affectation de l'élève ne constitue pas une difficulté particulière. En outre, une aide financière est disponible via le [Programme de bourses d'études pour la garde d'enfants \(CCS\)](#) et le [Programme d'aide aux parents qui travaillent \(WPA\)](#).
 - » Les élèves du collège et du lycée sont capables, sur le plan du développement, de prendre soin d'eux-mêmes, sans surveillance, pendant de brèves périodes avant et après l'école. Cela peut inclure, sans toutefois s'y limiter, le trajet à pied vers et depuis l'école, la montée/descente du bus scolaire MCPS assigné et le fait de rester sans surveillance à la maison avant que les parents ne rentrent du travail. De plus, de nombreuses écoles secondaires proposent des activités extrascolaires qui offrent des programmes attractifs jusqu'en début de soirée.
- 2. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES :** mettent en cause le bien-être physique, mental ou émotionnel de l'élève. Les parents qui cherchent à présenter une demande de COSA pour ce motif doivent fournir des documents relatifs : (a) le traitement en cours par un professionnel de soins de santé des problèmes liés au bien-être physique, mental ou émotionnel de l'élève directement liés ou dépendant considérablement de l'environnement scolaire ; et/ou (b) un problème de santé important à exigences de soins particulières (tels que des rendez-vous médicaux fréquents loin de l'école d'affectation de l'élève et/ou du lieu de travail des parents).

Nous souhaitons que les élèves de MCPS fréquentent leur école de secteur en fonction de leur résidence réelle dans le comté de Montgomery. L'affectation scolaire peut être déterminée à l'aide de [l'outil MCPS d'affectation scolaire](#). La préférence accordée en raison du classement national d'une école, de ses offres académiques, de ses résultats sportifs interscolaires, du volume d'inscription des élèves et du renforcement des capacités, de la sécurité perçue, des taux de suspension ou des taux de présence des élèves ne constitue pas une difficulté particulière.

Une fois que mon enfant a été approuvé pour un COSA, dois-je soumettre une nouvelle demande chaque année ?

L'élève peut rester à l'école sur un COSA jusqu'à ce qu'il soit prêt à s'inscrire au niveau scolaire supérieur, sauf dans le cas d'un COSA approuvé pour un an seulement. Les élèves qui fréquentent une école dans le cadre d'un COSA doivent présenter une nouvelle demande de COSA et démontrer une difficulté particulière pour fréquenter une école autre que leur école de secteur lors de leur inscription de l'école élémentaire au collège et du collège au lycée.

Que faire si mon enfant reçoit des services d'éducation spécialisée qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles ?

Si le programme d'éducation personnalisé (IEP) de l'élève requiert des services d'éducation spécialisée qui ne sont pas offerts dans toutes les écoles, vous devez alors indiquer sur le formulaire de COSA que l'élève reçoit des services d'éducation spécialisée dans le cadre d'un programme, en plus du dépôt de documentation nécessaire justifiant la demande d'inscription de COSA. Les décisions relatives aux demandes pour les élèves qui reçoivent des services d'éducation spéciale qui ne sont pas disponibles dans toutes les écoles seront prises après le 1er juillet. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Department of Special Education Services au 850 Hungerford Drive, Room 230, Rockville, Maryland 20850, au 240-740-3900.

Les enfants des membres du personnel de MCPS ont-ils une approbation systématique de leur demande de COSA ?

Non. Conformément aux priorités stratégiques de MCPS visant à encourager et à soutenir le personnel scolaire qui travaille dans les écoles du Title I ou Focus Schools, tout membre du personnel basé dans l'une de ces écoles peut demander un transfert pour que son propre enfant fréquente l'école dans laquelle il travaille selon les conditions suivantes :

- a. Le membre du personnel est affecté pour travailler dans l'une des écoles mentionnées ci-dessus pour l'année scolaire à venir dans un poste équivalent temps plein (FTE) prévu dans le budget, qui soit admissible aux congés, à la retraite et aux prestations de soins de santé ;
- b. Le membre du personnel est un résident du comté de Montgomery, et l'élève est par ailleurs éligible pour s'inscrire à MCPS ; et
- c. La demande est accompagnée d'un plan de garde d'enfants pendant toute la durée de la journée de service de l'employé.

Si l'inscription de l'élève à l'école où l'employé travaille devient un obstacle à sa capacité d'exercer ses fonctions de façon satisfaisante, le transfert de l'élève peut être annulé.

Le personnel de MCPS qui ne travaillent pas dans l'une des écoles mentionnées dans la présente section peuvent par ailleurs présenter une demande de COSA pour leurs enfants conformément aux exigences de la présente politique et des règlements connexes.

Le processus d'affectation est-il le même pour les écoles élémentaires jumelées ?

Oui. Si un élève fréquente une école élémentaire jumelée (Bel Pre, Montgomery Knolls, New Hampshire Estates, Roscoe R. Nix, Rosemary Hills et Takoma Park Elementary Schools) suite à un COSA validé, ce dernier doit déposer un formulaire COSA, qui sera systématiquement approuvé pour l'école élémentaire d'accueil.

Quel est le processus à suivre pour les élèves affectés à Poolesville Elementary School et qui souhaitent fréquenter Monocacy Elementary School ?

Les parents doivent déposer un formulaire COSA sur ParentVue, qui sera automatiquement validé.

Les demandes d'inscription COSA sont-elles approuvées pour les programmes exclusifs, ou cours spécifiques ?

Non. Les programmes exclusifs et les cours spécifiques ont été conçus pour l'école dans laquelle ils sont enseignés. Les demandes d'inscription de COSA à ces écoles doivent répondre aux mêmes critères que toutes autres demandes de COSA. Consulter la page 5 de cette brochure pour les informations relatives aux programmes exemptés du processus de COSA

Les élèves peuvent-ils soumettre une demande de COSA pour un transfert académique ?

Les élèves du lycée peuvent demander un transfert académique pour participer à l'une des activités suivantes :

1. Une séquence pluriannuelle de cours connexes, tels que définis dans le catalogue de cours du district ou de l'école, qui ne soit pas disponible à l'école de quartier de l'élève. Il s'agit d'une séquence de **cours connexes au sein d'un programme d'études** lié à un métier non proposé dans l'école de secteur de l'élève, qui se termine par un cours de synthèse et/ou l'achèvement du programme.
2. La séquence d'un cours unique pluriannuelle, telle que définie dans le catalogue de cours du district ou de l'école, qui ne soit pas disponible à l'école d'origine de l'élève. Il s'agit d'une séquence de cours pluriannuelle qui aboutit à l'étude de niveau avancé d'une matière spécialisée qui n'est pas disponible dans l'école d'affectation de l'élève.

Exemples :

Arabe 1, Arabe 2, Arabe 3

Danse des claquettes 1, Danse des claquettes 2, Danse des claquettes 3

N.B : Doit être envoyé entre le premier jour d'école en **février 2025** et le premier jour d'école en **avril 2025**. Les candidatures sont validées sous réserve des places disponibles. Les liens avec frères et sœurs ne sont pas pris en considération. Si l'élève décide d'arrêter le programme, il retournera à son école de secteur. Les élèves approuvés sont soumis à la politique de transfert d'élèves de MCPS (<https://ww2.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jee.pdf>).

Existe-t-il des programmes dispensés des critères de COSA ?

Voici des exemples de programmes accessibles via un processus de demande et qui ne font pas partie du processus de transfert ; d'autres critères de sélection peuvent cependant s'appliquer.

- Aviation et aérospatiale au lycée Col. Zadok Magruder
- Programme des Arts de la Communication (Communication Arts Program -CAP)—Montgomery Blair High School
- Programme régional de diplôme International Baccalaureate au lycée John F. Kennedy
- Programme Régional International Baccalaureate au Springbrook High School
- Programme Régional International Baccalaureate au Watkins Mill High School
- Programme de Diplôme International Baccalaureate à l'échelle du Comté au Richard Montgomery High School
- Leadership Training Institute (Institut de formation des dirigeants) au Kennedy High School
- Programme de Science, Mathématiques, Informatique au Montgomery Blair High School
- Programme d'ingénierie PLTW au Wheaton High School
- Programme biomédical PLTW au Wheaton High School
- Le Centre D'art Visuel au Albert Einstein High School
- Professions de la santé - Académie de bioscience au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Gestion hôtelière et touristique - Académie des études mondiales au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Technologies de l'information et cybersécurité - Académie des technologies de l'information au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Gestion de la construction et ingénierie - Académie d'ingénierie au Wheaton High School et Thomas Edison High School of Technology
- Programme Middle College au Montgomery College (MC2) au Northwood High School
- Programmes IB professionnels PLTW de science biomédical au Rockville High School
- Programmes professionnels PLTW Engineering IB au Rockville High School
- Programmes professionnels de l'IB en gestion hôtelière au Rockville High School
- Programme informatique professionnel de l'IB au Rockville High School
- Programmes professionnels dans le développement de l'enfance au lycée Rockville High School
- Ecologie mondiale au Poolesville Poolesville High School
- Programme de sciences, mathématiques et informatique au Poolesville High School
- Etudes sociales au Poolesville High School
- Professions de la santé à Seneca Valley High School
- Gestion hôtelière et touristique au Seneca Valley High School
- Technologie de l'Information et Cybersécurité au Seneca Valley High School
- Gestion de la Construction et de l'Architecture au Seneca Valley High School
- Project d'ingénierie Lead the Way au Seneca Valley High School
- Programme Middle College du Montgomery College (MC2) au Northwest High School
- PLTW en Science biomédicale au Gaithersburg High School
- Opérations de réseau et technologies de l'information (PTECH) au Clarksburg High School
- Leadership de la justice sociale au Whitman High School
- Programme d'enseignement des sciences agricoles à la Sherwood High School
- Le programme Magnet de Humanities and communication du Eastern Middle School et Dr. Martin Luther King, Jr. Middle School.
- Le programmes spécialisé en sciences, mathématiques et informatique au Takoma Park Middle School et Roberto Clemente Middle School
- Consortium de Magnet du collège (Argyle, Loiederman, Parkland)
- Centres pour les études de Développement Professionnel
- Les élèves affectés à n'importe quel programme d'immersion de langue dans une école élémentaire ou collège
- Autres programmes tels qu'identifiés par le Surintendant des écoles
- Les autres programmes listés en tant qu'OPTION : Guide des programmes de l'ensemble du Comté (www.montgomeryschoolsmd.org/departments/enrichedinnovative/options)

Les élèves dont les COSA ont été approuvés pour un transfert académique sont tenus de réintégrer leur école de secteur s'ils cessent de suivre ce programme :

(cf. ww2.montgomeryschoolsmd.org/departments/policy/pdf/jee.pdf)

Qu'advient-il de ma demande de COSA après l'avoir déposée ?

Votre demande de COSA déposée est transmise au DPPAS, qui reçoit 3 000 à 4 000 demandes chaque année. Le DPPAS procède à une enquête avant de prendre une décision. En cas de demandes de transfert académique, le COSA sera transmis à l'Office of Teaching, Learning, and Schools qui analysera la demande de programme et communiquera avec la famille.

Quand saurai-je si ma demande est approuvée ou rejetée ?

Le personnel du service DPPAS fait tous les efforts nécessaires pour avertir les parents et les élèves par courrier d'ici le 23 mai 2025.

Une fois la validation du COSA prononcée pour mon enfant, cette décision peut-elle être révoquée ?

Un chef d'établissement peut demander l'annulation d'un COSA pour un motif valable. Les infractions disciplinaires ou problèmes d'assiduité sont des exemples.

Mon enfant sera-t-il éligible à participer aux activités sportives interscolaires à la nouvelle école ?

Les lycéens qui reçoivent un COSA en dehors de leur secteur scolaire actuel doivent fréquenter la nouvelle école pendant une année civile avant d'être admissible à participer aux activités sportives, sauf s'ils demandent à être exonérés de ces activités. Veuillez consulter le site internet du Service des sports pour plus d'informations.

Le transport est-il assuré vers la nouvelle école ?

Non. Le transport est la responsabilité du parent.

Ma demande d'inscription de COSA a été rejetée. Comment puis-je demander un réexamen de ma situation ?

Si vous pensez que les règles du COSA ont été appliquées de manière incorrecte, vous pouvez faire appel auprès du surintendant/de son représentant, par e-mail à DivisionOfAppeals@mcpsmd.org, 850 Hungerford Drive, Room 43, Rockville, Maryland 20850. L'appel doit être formulé par écrit et reçu par le Surintendant/représentant sous 15 jours calendaires suivant la date de la lettre de décision. L'appel doit indiquer les raisons pour lesquelles la décision est demandée et inclure toute information supplémentaire que l'on souhaite prendre en compte. Pour obtenir plus d'informations, veuillez appeler au 240-740-4130. Les élèves en attente de décision suite à l'appel de COSA fréquenteront l'école à laquelle ils sont affectés jusqu'à ce qu'une décision finale soit prise.

Tous les appels sont examinés sur la base des documents déposés et des correspondances qui ont suivi.

Si votre appel est refusé par le Surintendant/représentant, vous avez la possibilité de faire appel au Conseil d'éducation de Montgomery County par e-mail à boeappeals@mcpsmd.org, 15 West Gude Drive, Room 100, Rockville, Maryland 20850, sous 30 jours calendaires suivant la date de la lettre de décision du Surintendant/représentant ; nous vous invitons toutefois vivement à déposer toute demande d'appel dès que possible. Tous les appels sont entendus aux dates des réunions régulières du Conseil d'éducation **Veuillez noter que le Conseil d'éducation est en congés durant le mois d'août.**

PAGE D'ACCÈS AU COMPTE PARENTVUE

ParentVUE Account Access

Login

Montgomery County Public Schools

User Name:

Password:

[Forgot Password](#)

[More Options](#) ▲

 Request Account Activation

 Activate Account

 Forgot Password

 iPhone App

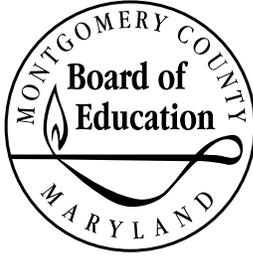
 Android App

 Mobile App URL
<https://md-mcps-psv.edupoint.com/>

English ▼



Scannez ce QR code pour accéder à ParentView



VISION

*Nous inspirons
l'apprentissage en offrant
la meilleure éducation
publique à chaque élève.*

MISSION

*Chaque élève
doit disposer des
compétences
académiques, d'une
approche créative de
résolution de problèmes,
et des compétences
sociales et émotionnelles
pour réussir à l'université
et dans sa carrière.*

OBJECTIF FONDAMENTAL

*Préparer tous les élèves
à réussir dans leurs vies
futures.*

VALEURS FONDAMENTALES

*Apprentissage
Relation avec autrui
Respect
Excellence
Équité*

Conseil d'éducation

Melle Julie Yang
Présidente

Melle Grace Rivera-Oven
Vice-présidente

Melle Rita Montoya

Melle Karla Silvestre

Mme Laura Stewart

Melle Brenda Wolff

Melle Natalie Zimmerman

M. Praneel Suvarna
Membre élève

Montgomery County Public Schools

Thomas W. Taylor, Ed.D., M.B.A.
Surintendant des écoles

15 West Gude Drive

